

Prise en compte des acquis

# Loin du cas par cas

Par **Patrizia Salzmann** et **Evelyn Tsandev**

**L'IFFP a élaboré des tableaux de validation d'acquis sur mandat de l'Office de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle du canton de Zurich, et ce pour dix professions. Ces dernières constituent une base pour une prise en compte standardisée des compétences présentes dans la formation professionnelle initiale. Ils pourraient également être utilisés au niveau supra-cantonal.**

Les adultes doivent pouvoir obtenir une qualification professionnelle de manière efficace. C'est pourquoi la loi sur la formation professionnelle prévoit que la formation et l'expérience déjà acquises doivent être prises en compte pour la formation professionnelle initiale. Si de tels acquis sont présents, la personne pourra être dispensée de certaines parties de la formation ou de certaines parties scolaires de la procédure de qualification ou encore la durée de la formation pourra être réduite.

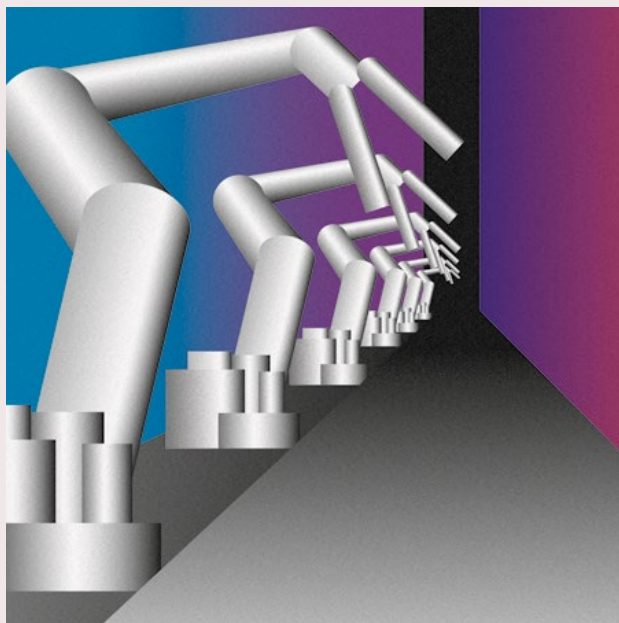
## Avantages des tableaux de validation d'acquis standardisés

Jusqu'à présent, la prise en compte des acquis a été peu implantée dans la pratique. En outre, chaque cas doit souvent être examiné individuellement. Les tableaux établis par l'IFFP pour le canton de Zurich ont pour but de permettre avec le temps une validation d'acquis en bloc dans les professions considérées au lieu d'évaluations individuelles.

Une validation en bloc apporte des avantages aux adultes ainsi qu'aux services concernés et aux organisations nationales du monde du travail (OrTra). Les tableaux permettent une pratique rapide et homogène de la validation des acquis. En contribuant à l'élaboration des tableaux, l'OrTra nationale peut influencer directement les prises en compte qu'elle estime appropriées et ainsi promouvoir également l'assurance qualité.

## Conformité requise à plus de 60 pour cent

Pour l'élaboration des tableaux de validation d'acquis, les objectifs de performance, les connaissances et les compétences définis dans le programme de formation ont été analysés pour chacune des dix professions et comparés aux compétences, objectifs et contenus des formations antérieures pertinentes. Si la conformité atteignait plus



↑ Illustration de **Finn Brigatti**, 2<sup>e</sup> année en classe professionnelle de graphisme à l'École d'Arts Visuels Berne et Bienne

de 60 pour cent (correspondant à la note 4 de la procédure de qualification), la recommandation était de prendre en compte la compétence opérationnelle correspondante.

Par exemple, une assistante en soins et santé communautaire souhaitant suivre une formation pour devenir assistante socio-éducative pourra faire valider ses compétences en matière de santé et de soins corporels, car sa formation initiale les couvre déjà. Elle devra, cependant, encore acquérir des compétences dans le domaine de l'animation.

Avant d'être utilisés dans la pratique, les tableaux élaborés seront vérifiés par des représentantes et représentants de l'OrTra nationale compétente. Les tableaux doivent être considérés comme un outil dynamique et être constamment adaptés et développés.

- Patrizia Salzmann, responsable du champ de recherche « Expérience et apprentissage tout au long de la vie », IFFP
- Evelyn Tsandev, responsable du service spécialisé des diplômes professionnels pour adultes des centres d'orientation professionnelle OP (jusqu'en août 2019 collaboratrice scientifique pour le champ de recherche « Expérience et apprentissage tout au long de la vie », IFFP)

► [www.iffp.swiss/project/standardisation-prise-en-compte-ZH](http://www.iffp.swiss/project/standardisation-prise-en-compte-ZH)